

- Réhabilitation du gros œuvre et des VRD avec principalement des travaux d'affaissement ;
- Réhabilitation du bâtiment avec principalement la reprise des vestiaires et des sanitaires ;
- Réhabilitation des installations techniques avec principalement la reprise de la VMC, du traitement de l'eau et de la production de l'eau chaude sanitaire ECS ;

Des travaux d'embellissements sont également à prévoir au niveau du bassin ludique et des espaces extérieurs.

Un programme de travaux est estimé à hauteur de 2 408 000 euros comprenant les études de maîtrise d'œuvre et les différents travaux.

Pour information, il est précisé que le coût de gestion de cet équipement est évalué à 94 245 euros sur les 10 dernières années pour des recettes moyennes annuelles d'un montant de 51 780 euros, **soit un déficit d'exploitation de 42 465 euros annuellement**. Cette somme sera demandée annuellement à la commune d'ONNION à travers le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT. Il est entendu qu'il sera proposé à la CLECT d'exclure cette somme du dispositif de solidarité.

Ainsi, eu égard à la rédaction des statuts communautaires actuels en 4 rivières, il est proposé de compléter la rédaction de l'article 3.2- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE par le sous-article suivant :

3.2.3 Aménagement et gestion de la piscine intercommunale de loisirs d'Onnion ;

2 - Aires de services pour camping-cars

Monsieur le Président de la CC4R propose de compléter le même chapitre concernant le développement touristique afin de devenir compétent en aménagement et exploitation des aires d'entretien et de lavage des camping-cars, sous la dénomination aire de services pour camping-cars.

En effet, à la différence des aires d'accueil de camping-cars qui comprend également le stationnement pendant 24 heures, l'aire de services permet aux camping-caristes :

- de vidanger les eaux usées du véhicule de type domestiques (douche, cuisine) dites eaux grises ;
- de vidanger les eaux usées du véhicule de type sanitaires (toilettes) dites eaux noires ;
- de faire le plein d'eau potable ;
- de recharger les batteries du véhicule permettant le bon fonctionnement intérieur (éclairage, réfrigérateur, autres équipements électriques, etc.)

De nombreux camping-caristes circulent sur le territoire et recherchent des lieux pour recharger en eaux et vidanger leur véhicule. Des aménagements ont été prévus sur la commune de Viuz-en-Sallaz au niveau de la maison des Brasses pour accueillir ce type d'équipements.

Afin d'envisager l'installation d'une aire de service à cet emplacement et de pouvoir la gérer en intercommunalité, il convient de compléter la rédaction des statuts actuels de l'article 3.2- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE par le sous-article suivant :

3.2.4 Aménagement et gestion des aires de services pour camping caristes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L.5214-16 et L.5211-17 ;

Vu la délibération N°20250317_01 en date du 17 mars 2025 de la communauté de communes des quatre rivières, relative à une modification statutaire dans les domaines du développement du tourisme ;

Après lecture des modifications statutaires proposées aux conseillers communautaires en date du 17 mars 2025 ;

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la modification statutaire apportée à l'article 3.2 – Politique de développement touristique en rajoutant le sous-article suivant :
3.2.3 Aménagement et gestion de la piscine intercommunale de loisirs d'Onnion .
- **APPROUVE** la modification statutaire apportée à l'article 3.2 – Politique de développement touristique en rajoutant le sous-article suivant :
3.2.4 Aménagement et gestion des aires de services pour camping caristes .
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document et engager toute démarche nécessaire à cette validation de statuts.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2025

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
MAURE Sigrid



Le Maire,
GERVAIS André

